



Sortir de l'indivision avec ma soeur

Par **gaslard**, le **22/12/2019** à **18:22**

bonjour,

Suite au décès de mon père, je détiens un compte titres en banque en indivision avec ma soeur.

Nous sommes nus-propriétaire et ma mère à l'usufruit c'est à dire qu'elle perçoit les revenus procurées par les valeurs mobilières de ce compte.

Ne m'entendant pas avec ma soeur, je désirerai quitter l'indivision comme la loi me le permet , je crois.

Mais comment procéder ?

Comment partager équitablement les valeurs mobilières entre ma soeur et moi et ma mère qui n'est qu'usufruitière ?

Un notaire peut-il faire cela ?

Par **amajuris**, le **22/12/2019** à **20:24**

Bonjour,

Si vous êtes d'accord avec votre soeur, un notaire peut vous aider.

En l'absence d'accord, un notaire n'ayant pas le pouvoir de trancher un litige, il vous faudra saisir le tribunal.

